



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, adjointe au greffe de la Ville de Pohénégamook, ce qui suit :

1. Que le conseil municipal de cette Ville, lors d'une séance qui se tiendra le **lundi 7 juin 2021, à 20 h** en visioconférence, statuera sur une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la superficie maximale pour la construction de bâtiments accessoires.
2. La demande visée se situe sur le lot 6 337 551 Cadastre du Québec (320, chemin Tête-du-Lac).
3. La largeur minimale pour le plus petit côté d'un bâtiment principal résidentiel est de 6 mètres tel que prescrit par le règlement de zonage P.-413.
4. Le plus petit côté de la résidence sera de 4.16 mètres, soit une différence de 1.84 mètres.
5. Que les personnes intéressées pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en faisant parvenir leurs commentaires, par écrit, à l'intention de la soussignée avant la tenue de la séance.

Fait et donné à Pohénégamook,
ce 13^{ième} jour de mai 2021

Original signé par

Lila Levasseur, adjointe au greffe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, adjointe au greffe à Ville de Pohénégamook, certifie avoir publié le présent avis selon les dispositions de la Loi et du règlement P.-452, soit par affichage public et parution sur le site Web de la Ville de Pohénégamook.

*Donné à Pohénégamook,
ce 13^{ième} jour de mai 2021*

Original signé par

*Lila Levasseur, adjointe au greffe
Ville de Pohénégamook*